

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

24 Juillet 2020

OBJET : Budget primitif pour l'exercice 2020.

L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-quatre Juillet, à treize heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Anne DI MARINO, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Lucien LIMOUSIN, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,
Marie-Pierre CALLET donne procuration à Solange BIAGGI,
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,
Brigitte DEVESA donne procuration à Danièle BRUNET,
Maurice DI NOCERA donne procuration à Didier REAULT,
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Henri PONS,
Eric LE DISSES donne procuration à Valérie GUARINO,
Richard MALLIE donne procuration à Jean-Marc PERRIN,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE

ÉTAIT ABSENT :

Jean-Marie VERANI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Budget primitif pour l'exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prendre acte des crédits de reports de l'exercice 2019, ceux-ci étant en parfaite conformité avec le compte administratif 2019,
- d'adopter le budget primitif 2020,
- de fixer le montant de l'emprunt d'équilibre à 626.013.593,51 €
- de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations de programme du budget primitif 2020 pour un total de 459.081.085,34 € (budget général et budgets annexes),
- de se prononcer favorablement sur les opérations d'affectations annexées au rapport,
- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement à la somme de 211.927.677 €
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre selon une approche par nature,
- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe du Département, une compensation de 1.035.000 € visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (620.000 €) et de la santé animale (415.000 €),
- de reverser au LDA, à travers le budget général, une somme de 149.024 € correspondant à une fraction de la dotation générale de décentralisation pour 2020,
- de prendre en charge à travers le budget général les dépenses liées au transport des prélèvements vétérinaires assumées par le LDA dans le cadre de la politique départementale de soutien des éleveurs du territoire,
- de prendre en charge, à travers le budget général et au bénéfice du LDA, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail ou en congé maternité, les frais de remplacement des agents en attente de reclassement, les salaires des agents en

- décharge syndicale, 20% des salaires d'agents effectuant des missions spécifiques auprès du directeur général adjoint Stratégie et Développement du Territoire et le montant de la prime de fin d'année,
- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD), budget annexe du Département, une somme de 67.000 € correspondant au remboursement de frais de personnel,
 - d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 1.442.000 €
 - d'accorder au budget annexe des ports départementaux une subvention d'investissement maximale de 2.257.400 € destinée à couvrir les investissements 2020,
 - de confirmer la reprise de provision de 4.000.000 € effectuée en 2019 au titre du contentieux avec la SMA autour de la démolition / reconstruction du collège de Plan-de-Cuques,
 - de modifier le seuil d'émission des titres RMI/RSA en le portant à 77 € et rectifier le règlement financier de la collectivité en insérant le texte suivant : « En matière de titres de recettes d'indus du RMI/RSA, le seuil d'émission des titres de recettes est fixé à 77 € Concernant le recouvrement contentieux des autres produits, le montant déterminé par délibération n°1 du 24 octobre 2003 fixe le seuil des poursuites à 200 € » ;
 - concernant la taxe d'aménagement affectée au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône :
 - o d'autoriser le versement de la somme de 1.800.000 € au CAUE au titre de la taxe d'aménagement perçue par le Département,
 - o de préciser que les éventuels reliquats 2019 seront arrêtés lors de la séance d'adoption du compte administratif 2019 conformément à la répartition proportionnelle décidée par délibération n°49 du Conseil départemental du 31 mars 2017.

Votent pour :

Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORÉ, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Sylvie CARRÉGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GÉRARD, Valérie GUARINO, Nicole JOULIA, Lucien LIMOUSIN, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, Didier RÉAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Martine VASSAL.

et

Sylvia BARTHELEMY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BOUVET,
Marie-Pierre CALLET ayant donné pouvoir à Solange BIAGGI,
Laure-Agnès CARADEC ayant donné pouvoir à Didier REAULT,
Brigitte DEVESA ayant donné pouvoir à Danièle BRUNET,
Maurice DI NOCERA ayant donné pouvoir à Didier REAULT,
Jean-Claude FERAUD ayant donné pouvoir à Patricia SAEZ,
Jean-Noël GUERINI ayant donné pouvoir à Henri PONS,

Eric LE DISSES ayant donné pouvoir à Valérie GUARINO,
Richard MALLIE ayant donné pouvoir à Jean-Marc PERRIN,
Danielle MILON ayant donné pouvoir à Patrick BORÉ

Votent contre :

Le groupe des élus "Socialiste et Écologiste":

Mesdames INAUDI, RUBIROLA, SPORTIELLO, TRANCHIDA et Messieurs JIBRAYEL
et PAYAN.

M. MASSE ayant donné pouvoir à Madame TRANCHIDA.

Madame HADJ-CHIKH.

Abstention :

Le groupe des élus "Communiste et Partenaires":

Mesdames RAOUX et SANTORU-JOLY et Messieurs FRAU, JORDA et KOUKAS.

Cinq élus du groupe "Socialistes, Républicains et Indépendants":

Mesdames AMSELEM et DI MARINO, Messieurs BÉNARIOUA, RAIMONDI et
VIGOUROUX.

Et Madame NARDUCCI.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées